

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)Matricule : 815 Société : Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : SAIDI Abdehafid.Date de naissance : 18/01/1936Adresse : 86 Rue A. Megjali 2^e ét. D.NARIFTél. : 0522 23 7517 Total des frais engagés : 2650, 00 Dhs**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/05/2020Nom et prénom du malade : BEN YOUSSEF SAIDI Age : 74Lien de parenté : Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : Affecté(e) en basie

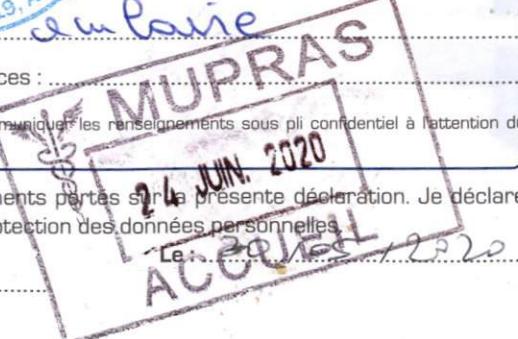
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

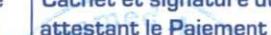
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24 JUN. 2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/05/2020	Consultation		200 DHS	
20/05/2020	Examens		200 DHS	
			400 DHS	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CHIROPPODISTE CHRISTIAN DE RUE CLENIER 1289 0522 273868 00175016500006	04/06/2022	095014973	IVP E			225,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ASRARGUIS Mohamed

Ophtalmologue

Diplômé des Universités de Paris

Ancien Résident du C.N.O
des Quinze - Vingt

Maladies et Chirurgie des Yeux

Chirurgie Vitreo-rétinienne

Chirurgie de la Cataracte par phaco émulsification
Strabologie - Angiographie - Laser - Contactologie

Expert assermenté près des tribunaux

Ancien Médecin Chef des F.A.R



الدكتور أسرار كيس محمد

الاختصاصي في امراض و جراحة العيون

خريج جامعة باريز

جراحة وأمراض الشبكة

جراحة الجلالة بالفاكون

طب الحول - راديو الشبكة - أشعة الليزر - العدسات

طبيب معتمد لتسليم شواهد السيادة

خير مخلف لدى المحاكم

30/05/2020

Madame BARKOUKI EP SAIDI Kabboura

PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : (-1,00) à 100° , Addition + 3,25

Oeil Gauche : +0,50 (-1,00) à 75° , Addition + 3,25

EP: 69 35/34

COMPTOIR D'OPTIQUE
CHRISTIAN DEFORGES
21, rue Chachier - Casablanca
Tél.: 0522.27.72.89 - Pat: 33105480
I.C.E.: 273868 - F: 41405431
001750165000065



19، شارع الحسن الثاني الدار البيضاء (مقابل ورقة المدارس) - الهاتف : 0522.49.12.91/05.22 27.50.45

19, Avenue Hassan II - 3ème étage - Casablanca (Face Librairie des écoles) - Tél : 0522.27.50.45 / 0522.49.12.91

Fax : 05.22.27.44.88 / E-mail : m.asrarguis@hotmail.fr

Docteur ASRARGUIS Mohamed

Ophtalmologue

Diplômé des Universités de Paris

Ancien Résident du C.N.O
des Quinze - Vingt

Maladies et Chirurgie des Yeux
Chirurgie Vitreo-rétinienne

Chirurgie de la Cataracte par phaco émulsification
Strabologie - Angiographie - Laser - Contactologie

Expert assermenté près des tribunaux

Ancien Médecin Chef des F.A.R



الدكتور أسرار كيس محمد

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

خريج جامعة باريز

جراحة وأمراض الشبكة

جراحة الجلالة بالفاكون

طب الحول - راديو الشبكة - أشعة الليزر - العدسات

طبيب معتمد لتسليم شواهد السياقة

خبير مخلف لدى المحاكم

CASABLANCA LE : 30/05/2020

FACTURE N°48P/20

Nom Prénom : BARKOUKI EP SAIDI KABOURA

**ACTE : C3 : CONSULTATION SIMPLE 200 DHS
K10 : FOND L'ŒIL 200 HHS**

MONTANT : 400 DHS (QUATRE CENTS DHS)



COMPTOIR D'OPTIQUE

Opticien agréé
21. Rue CHENIER
CASABLANCA
Tél : 05 22 27 72 89

Casablanca, le : 04/06/2020
M. BARKOUKI EL SAIDI
KABBOLIRA

FACTURE N° : 05625

Ordonnance de Mr, le Docteur ASRAR QALIS MOHAMED

Correspondants à la
prescription

OD = 431

OG = 431

V L .	OD :	100°	axe -7,-	cyl +	ol sph
	OG :	75	axe -1,-	cyl +	5° sph
V P .	OD :		axe	cyl	sph
	OG :		axe	cyl	sph
ADDITION :					+ 325

FOURNITURES :

1 Montures :

2 Verres : progressif ADAPTÉ
MATRICAL

T.V.A. 20 % soit . 375, -

H.T. 1875, -

		750, -
		150, -
TOTAL (TTC)		2250, - DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : Deux

mille deux cent cinquante dirhams

COMPTOIR D'OPTIQUE
21. rue Chenier - Casablanca
Tel. 0522 27 72 89 - Pat. 33105480
I.C.E. 273868 - I.F. 41405431
Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065

R.C. N° : 273868 - Patente N° : 33105480 - I.F. N° : 41405431

Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065